

LE CONSEIL FÉDÉRAL TORPILLE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Il n'y a pas qu'en France où le Politique tente discrètement de faire passer dans la torpeur de l'été quelques lois polémiques ! Nos voisins savent aussi le faire. Mi-août, le Conseil fédéral a recommandé aux Chambres d'accorder la garantie fédérale aux dispositions constitutionnelles tessinoises visant à protéger la main d'œuvre locale et à lui accorder la priorité de l'emploi. L'initiative déposée par le parti d'extrême droite UDC local est donc conforme au droit.



Il faut croire qu'au mois d'août les représentants de l'Union européenne sont tous en vacances car cette décision n'a soulevé aucune réaction pour l'instant.

Un projet de loi qui vise clairement à limiter le nombre de travailleurs frontaliers en instaurant une préférence nationale, certes limitée aux secteurs en difficulté au début, mais personne n'est dupe, l'ensemble des secteurs sera très vite concerné. Au Tessin donc, ce sera au recruteur de prouver qu'il n'a pas pu trouver un résident sur place.

Une initiative qui vient semer le trouble dans un pays où tous les journaux ont dressé un bilan des 15 ans de libre circulation des personnes et des travailleurs entre la Suisse et l'Europe. Un bilan très positif et qui montre bien que la Suisse a largement profité des conséquences de cette liberté.

Pourtant, rien n'y fait. Les forces populistes ont trouvé là un cheval de bataille idéal.

A l'automne 2016, l'UDC tessinoise avait lancé son initiative qui vient donc d'être jugé acceptable par le Conseil fédéral. Une très bonne nouvelle pour les partis extrémistes genevois UDC et MCG qui vont lancer dès cet automne plusieurs projets. Il faut dire que les élections approchent et qu'il va bien falloir trouver des boucs émissaires. Et malheureusement, les travailleurs frontaliers sont les victimes idéales. Elles ne votent pas et peuvent difficilement s'exprimer. Nous allons avoir dans les toutes prochaines semaines des articles, des tous ménages et des discours pour le moins nauséabonds.

Des tensions fortes, accentuées par le fait que le législateur fédéral, n'a pas utilisé sa compétence pour limiter de lui-même le nombre de permis délivrés aux étrangers renvoyant ainsi la balle dans le camp des cantons.

Le projet du MCG consiste, ni plus ni moins, à un retour en arrière de 15 ans. Une commission tripartite devra être recréée. Les employeurs désirant obtenir un permis de travail devront apporter la preuve qu'ils n'ont pas trouvé de candidat résidant en Suisse avec les compétences requises. Pour les anciens qui se souviennent de ces pratiques d'un autre âge, les conséquences étaient des délais de plusieurs semaines pour le candidat mais aussi pour les entreprises. Des lourdeurs terribles qui pénaliseront l'économie locale. Sans parler de l'image que donnera le canton aux entreprises souhaitant s'installer sur son territoire : « venez nous vous accueillerez avec plaisir, mais attention, vous ne pourrez pas embaucher comme vous le voulez » !

Reste quand même un point à valider et non des moindres. En acceptant cette initiative, le Conseil fédéral estime qu'elle est compatible avec les Accords sur la libre circulation des personnes. A ce jour, nous n'avons pas de prise de position de la Commission européenne. Il serait tout de même surprenant qu'elle l'accepte. Le cas échéant, la porte sera grande ouverte aux cantons pour mettre en place des limitations fortes au détriment des entreprises en premier lieu et bien sûr, des travailleurs frontaliers.

